



HAL
open science

Traduction juridique à l'aide de DeepL et selon une approche juritraductologique : retour sur expérience

Enrica Bracchi

► To cite this version:

Enrica Bracchi. Traduction juridique à l'aide de DeepL et selon une approche juritraductologique : retour sur expérience. Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité - Cahiers de l'APLIUT, 2023, 42 (2), 15 p. hal-04465087

HAL Id: hal-04465087

<https://hal.science/hal-04465087>

Submitted on 19 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Traduction juridique à l'aide de *DeepL* et selon une approche juritraductologique : retour sur expérience

*Legal Translation Using DeepL and a Juritraductological Translating Approach:
Feedback from Experience*

Enrica Bracchi



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/apliut/11086>

ISSN : 2119-5242

Éditeur

APLIUT

Ce document vous est offert par Nantes Université



Référence électronique

Enrica Bracchi, « Traduction juridique à l'aide de *DeepL* et selon une approche juritraductologique : retour sur expérience », *Recherche et pratiques pédagogiques en langues* [En ligne], Vol. 42 N°2 | 2023, mis en ligne le 05 décembre 2023, consulté le 19 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/apliut/11086>

Ce document a été généré automatiquement le 19 décembre 2023.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Traduction juridique à l'aide de DeepL et selon une approche juritraductologique : retour sur expérience

Legal Translation Using DeepL and a Juritraductological Translating Approach: Feedback from Experience

Enrica Bracchi

Introduction

- 1 L'annonce, le 16 mars 2020, du confinement généralisé en France a eu une conséquence immédiate pour les enseignants qui, dans l'urgence, ont dû « virtualiser l'ensemble des cours, [...] les proposer intégralement en formule à distance, tout en essayant de préserver, autant que possible, la qualité des enseignements et du suivi pédagogique » (Saber, 2020).
- 2 Ce sont notamment les cours de traduction écrite (thème et version) et plus précisément leur évaluation à distance qui ont été au centre des débats de l'équipe enseignante de l'établissement supérieur au sein duquel nous travaillons, à savoir le département de langues étrangères appliquées (LEA), de la faculté de langues et cultures étrangères (FLCE) de Nantes Université. La crainte majeure des enseignants des différentes langues-cultures proposées était en effet d'être confrontés à des copies qui n'étaient que de simples copier-coller de traductions fournies par des traducteurs automatiques, accessibles en ligne gratuitement. Afin d'éviter ce problème, des propositions de modification des sujets d'examen traditionnellement utilisés en présentiel ont été avancées, comme par exemple de proposer des extraits de textes traduits par un traducteur automatique, à corriger et/ou à commenter par les étudiants.

- 3 Dans cette contribution, nous présentons un retour sur expérience proposant une approche pédagogique qui permet l'utilisation de *DeepL Translator* (*DeepL* par la suite) dans l'exercice de la traduction juridique bidirectionnelle italien-français ; elle inclut un travail d'analyse et de correction des erreurs pour et par des étudiants juristes linguistes, non traducteurs qui n'ont pas de formation proprement dite en traduction et encore moins en outils de traduction assistée.

1. Un public bilingue de juristes linguistes

- 4 Depuis la rentrée universitaire 2021/2022, nous dispensons le cours de « traduction juridique – italien » en master juriste trilingue, formation proposée par la faculté de droit et de sciences politiques de Nantes Université, qui
- se donne pour objectif de former des étudiants aptes à comprendre et appliquer le droit français, international, de l'Union européenne, la Common law britannique et américaine, les droits espagnol, italien, allemand et chinois en maîtrisant deux langues étrangères dans leur application juridique, tant au regard du vocabulaire que des systèmes, concepts et principes (*Master juriste trilingue-Présentation*, § 2)¹.
- 5 Les juristes linguistes² ainsi formés se destinent « à travailler dans les services juridiques d'entreprises, cabinets d'avocats et organismes en lien avec l'international » (*Master juriste trilingue-Présentation*, § 1).
- 6 Le cours de « traduction juridique – italien » est un cours mutualisé auquel assistent les étudiants de master 1 et de master 2. Pour ce qui est de l'italien, la classe se compose d'apprenants francophones et italophones, parmi lesquels des étudiants du cursus franco-italien³. En 2021/2022, la classe se composait de 13 étudiants, ainsi répartis : 5 en master 1 (francophones ; tous en cursus franco-italien) et 8 en master 2 (5 italophones, dont 4 en cursus franco-italien, et 3 francophones, dont 1 en cursus franco-italien). Parmi les 5 italophones en master 2, il y avait également une étudiante italophone, avec une formation en droit dans une université italienne et qui avait effectué un échange Erasmus d'un semestre dans une université française, hors double diplomation franco-italienne.

2. Quelles activités de traduction juridique pour des non traducteurs ?

- 7 Nous dispensons des cours de traduction auprès des étudiants en LEA et en licence « droit-LEA » depuis plusieurs années et nous nous sommes toujours interrogée sur la typologie d'exercices traductifs à proposer à des étudiants qui, sauf quelques exceptions relativement rares, ne souhaitent pas devenir traducteurs professionnels, mais ont néanmoins besoin des bases de traductologie spécialisée dans le cadre de leur stage et travail futur. Compte tenu de leur maîtrise du droit et de la langue-culture juridique de trois pays, les étudiants stagiaires ou futurs juristes linguistes sont fréquemment sollicités pour la réalisation de travaux de traduction, de ou vers leur langue maternelle. Le plus souvent, il leur est demandé d'exécuter ces traductions rapidement et leur travail ne devient pas une traduction officielle, mais elle sert le plus souvent comme document de médiation, afin de permettre, par exemple, au maître de stage de comprendre les informations principales d'un document juridique rédigé dans une langue-culture qu'il ne maîtrise pas suffisamment. Bien que, dans la plupart des

cas, il ne s'agisse pas de traductions officielles (qui seront publiées, utilisées lors d'un procès ou autre...), il faut néanmoins que les étudiants gardent à l'esprit qu'ils sont en train de traduire et de transposer des concepts juridiques. Le produit de leur traduction doit être très précis et il est donc nécessaire de prendre des précautions lors du processus traductif et du processus de révision humaine du texte final dans la langue-cible, y compris s'il a été traduit par des outils de traduction automatique neuronale aussi performants que *DeepL* (Heiss et Soffritti, 2018, p. 5).

3. Traduire le droit avec *DeepL* et selon une approche juritraductologique

- 8 L'introduction de la traduction assistée pose des défis aux étudiants, aux enseignants et aux praticiens de la traduction, car elle constitue une expérience d'apprentissage inédite qui requiert de nouvelles aptitudes et compétences et bouleverse les pratiques de traduction traditionnelles (Costaris, 2020 ; Gledhill et Zimina, 2019 ; Kübler, 2002 ; Poibeau, 2017).
- 9 Bien qu'il existe plusieurs outils gratuits, nous avons fait le choix d'utiliser *DeepL* avec nos étudiants. D'une part, parce qu'il est rapidement devenu très populaire (Schmidhofer et Mair, 2018, p. 166) et que son usage chez les apprenants a augmenté (Costaris, 2020, Rodríguez Vázquez de Aldana et al., 2018) et d'autre part, parce qu'il est en train de se répandre, dans sa version professionnelle nommée *DeepL Pro* (disponible depuis 2018), au sein des cabinets d'avocat où ils effectuent leur stage.
- 10 Créé en 2017 par la même entreprise allemande qui avait été à l'origine de *Linguee*, ce système de traduction automatique neuronale (TAN) utilise la technique dite de l'« apprentissage profond ». Dès son apparition, *DeepL* a pris au dépourvu les professionnels et les enseignants de traduction car il est immédiatement apparu comme un outil très prometteur, très compétitif, précis et sophistiqué par rapport aux autres applications (Coldewey et Lardinois, 2017 ; Heiss et Soffritti, 2018, p. 1). De plus, les erreurs sont difficiles à identifier et à corriger (Heiss et Soffritti, 2018 ; Loock, 2022), parce que le texte traduit est très fluide et un effort cognitif différent de celui demandé par la traduction est requis. En 2020, *DeepL* lance le glossaire, qui représente son premier outil de personnalisation des traductions, afin que la qualité de ces dernières soient supérieures (*Informations presse*), bien que l'introduction d'un glossaire puisse générer d'autres erreurs surtout dans les textes très spécialisés. En 2022, il lance la fonctionnalité *writing*, qui permet de « perfectionne[r les] textes en un clin d'œil » (*DeepL Write*) (Yildiz, 2022, pp. 29-30).
- 11 Dans notre expérience pédagogique, nous avons associé à l'utilisation de *DeepL* une approche méthodologique fondée sur une démarche juritraductologique, afin de valider ou invalider la traduction proposée par la machine. Le terme « traductologie juridique » ou « juritraductologie » apparaît en Suisse (Monjean-Decaudin, 2019, p. 113). En France, c'est Jacques Pelage (2001, p. 87) qui utilise le néologisme « juritraductologie » pour la première fois, sans toutefois la définir. Pour Pelage (2000), « le juriste et le traducteur ont une préoccupation commune, celle de la recherche du sens du discours ». Maher Abdel Hadi (2002) évoque la juritraductologie, sans en donner de définition, comme une nouvelle discipline qui essaie d'établir des règles méthodologiques applicables à la traduction juridique, tout en mettant l'accent sur le

rôle fondamental du droit comparé. En Suisse, Claude Bocquet (2008) n'attribue plus l'étiquette de traduction technique à la traduction juridique et il essaie de jeter les bases de cette nouvelle discipline pour la théoriser. Pour Monjean-Decaudin (2019, p. 114), en amont de la juritraductologie se trouvent deux sciences « nourricières » : les sciences juridiques et les sciences du langage. De leur union naît la linguistique juridique comme déjà définie par Gérard Cornu⁴. De son côté, la traductologie trace son sillon à partir des sciences du langage. « Des sciences juridiques émane l'étude du *droit de la traduction*. De la linguistique juridique et de la traductologie découle la *traduction du droit* » (Monjean-Decaudin, 2019, p. 114). Monjean-Decaudin tente de donner une définition de la « juritraductologie » qui consiste à « décrire, analyser et théoriser l'objet à traduire et l'objet traduit en tant qu'objet appartenant au domaine du droit et utilisé par le droit » (Monjean-Decaudin, 2019, p. 115) et identifie un processus en trois étapes : l'étape sémasiologique, l'étape de droit comparé et l'étape onomasiologique (Monjean-Decaudin, 2022, p. 237). Lors de la phase sémasiologique, que Bocquet (2008, p. 12) nommait le « décryptage », les étudiants sont invités à faire une recherche documentaire approfondie dans la langue mais également dans le droit du texte source afin d'identifier le sens du concept qui fait l'objet de la réflexion (Monjean-Decaudin, 2022, pp. 237-238). Puis, lors de la phase de droit comparé dite également de « l'inflexion du signifié » (Bocquet, 2008, p. 12), les apprenants sont incités à trouver des traduisants possibles (c'est-à-dire des termes candidats à la traduction), et pour chacun d'entre eux, de mener une étape sémasiologique (Monjean-Decaudin, 2022, pp. 238-239). Enfin, l'étape onomasiologique, que Claude Bocquet nommait « recryptage » (Bocquet, 2008, p. 12), vise à désigner un terme pour nommer le contenu sémantique identifié dans la phase de droit comparé (Monjean-Decaudin, 2022, pp. 239-240). L'utilisation d'un néologisme, d'un calque (Monjean-Decaudin, 2022, p. 239) ou le choix de garder le mot en langue étrangère peuvent être des solutions en cas d'absence d'un équivalent dans la langue et/ou le droit cibles.

4. La thématique du *distacco dei lavoratori*/détachement des travailleurs

- 12 Tout comme il est difficile d'identifier une typologie de traduction juridique à proposer à des apprenants non traducteurs, le choix de la/des thématique(s) à aborder en cours n'a pas été simple. Doit-on aborder une ou plusieurs thématiques, sachant que le cours ne prévoit que 12 heures de travail en classe ? Quelle(s) thématique(s) pourrai(en)t intéresser davantage notre public ? Lesquelles seraient les plus utiles dans la perspective d'un stage ou d'emplois futurs ?
- 13 Nous avons opté pour le *distacco dei lavoratori*/détachement des travailleurs⁵ car il s'agit d'une situation à laquelle nos étudiants, compte tenu de leur profil et des opportunités de travail à la suite de l'obtention de leur diplôme, pourront être confrontés.
- 14 Du point de vue des documents portant sur le *distacco dei lavoratori*/détachement des travailleurs, nous avons pu répertorier différents types de textes juridiques, européens et nationaux, et à caractère plus ou moins juridique. Si d'une part il existe des lois, décrets, règlements, contrats..., il est également possible de trouver de la documentation portant sur cette thématique sur des sites internet officiels comme le site de l'administration française (service-public.fr), de l'assurance maladie..., mais

également des portails d'information juridique (*Filodiritto*, *Altalex*) ou d'information et conseil juridique (*La Legge per tutti*), aux sources vérifiées et fiables.

- 15 Sur le plan terminologique et syntaxique, lors des exercices de traduction en cours, les apprenants sont confrontés, d'une part, à des structures lexico-syntaxiques propres au langage juridique « interne », et d'autre part à des « Eurolectes » (Mori, 2020 ; Mori et Szmrecsanyi, 2021) et à une syntaxe propre au discours juridique « européen ». De plus, nous avons pu constater la présence de plusieurs technolectes juridiques ou non, issus des domaines du droit du travail, du droit des contrats, de l'assurance maladie, de la sécurité sociale par exemple. Nous avons également constaté de nombreux faux amis juridiques, comme nous le verrons dans les extraits présentés plus loin (IV.1 à IV.4), compte tenu de la proximité entre la langue française et la langue italienne, qui peuvent induire en erreur les apprenants.
- 16 La thématique du *distacco dei lavoratori*/détachement des travailleurs n'étant pas connue par les apprenants, dans la première phase de notre travail, nous avons présenté le sujet retenu pour notre cours, selon le programme reporté ci-après :
- I. Salarié détaché, salarié expatrié à l'étranger ou mis à disposition d'une filiale étrangère ? [travail terminologique et de définition, en français]
 - II. In Italia esistono questi 3 statuti di lavoratori dipendenti distaccati? Corrispondono (completamente, in parte) o non corrispondono agli statuti francesi? [Trasferimento, Trasferta, Distacco + Lavoratore espatriato]⁶
 - III. Base juridique/Base giuridica (*Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) 2012/C 326/01* – version consolidée)
 - IV. France/Francia (Texte de lois et références) – Code de la sécurité sociale et Code du travail
 - V. Italie/Italia (Texte de loi de référence) – Decreto Legislativo 10 settembre 2003, n. 276 *Attuazione delle deleghe in materia di occupazione e mercato del lavoro, di cui alla legge 14 febbraio 2003, n. 30*
- 17 Après cette première phase pendant laquelle les étudiants ont pu s'approprier la thématique du *distacco dei lavoratori*/détachement des travailleurs, à chaque cours (8 cours d'1h30 par semaine), les étudiants ont reçu un texte à traduire du français vers l'italien ou de l'italien vers le français, avec la consigne de ne pas utiliser *DeepL* ou d'autres traducteurs automatiques. En cours, nous avons présenté la traduction réalisée par *DeepL* pour une réflexion en groupe, afin d'effectuer un travail de correction, d'échange entre les apprenants et de validation humaine, entre juristes francophones et italophones, selon une approche juritraductologique, en mettant en lumière les différences sur le plan terminologique et syntaxique entre formulations nationales et européennes.
- 18 Ci-après, nous présentons quatre extraits de textes que nous avons proposés aux étudiants, ainsi que leur traduction, réalisée par *DeepL*, version gratuite. Nous indiquons la date à laquelle la traduction automatique a été réalisée car *DeepL* s'enrichit au fur et à mesure que des traducteurs travaillant chez *DeepL* ou usagers extérieurs apportent des modifications ou des précisions terminologiques, étoffant ainsi la base de données de la plateforme⁷. Dans ces extraits, nous nous concentrerons sur des problèmes portant sur la terminologie et les constructions juridiques ; nous n'analyserons pas les textes d'un point de vue syntaxique ou phraséologique.

IV.1 Extrait 1 (IT>FR) – Source : *Filodiritto*

	Texte source	Traduction proposée par www.DeepL.com/Translator (version gratuite) – août 2021
1	Il lavoratore italiano può essere inviato all'estero utilizzando uno dei seguenti istituti:	Le travailleur italien peut être envoyé à l'étranger en utilisant l'une des institutions suivantes :
5	- trasferta	- transfert
	- trasferimento	- transfert
	- distacco	- détachement
10	La trasferta consiste nel mutamento temporaneo del luogo di esecuzione della prestazione, nell'interesse e su disposizione unilaterale del datore di lavoro, con previsione certa di rientro nella sede di lavoro di provenienza (continuano ad applicarsi normativa e contrattazione collettiva italiane).	Le détachement consiste en un changement temporaire du lieu d'exécution du service, dans l'intérêt et sur instruction unilatérale de l'employeur, avec une attente certaine de retour au lieu de travail d'origine (la discipline italienne et les négociations collectives continuent de s'appliquer).
	Source : https://www.filodiritto.com/lavoratore-distaccato-cina	

- 19 Dans l'extrait n° 1, la traduction de deux termes juridiques non spécifiques à la thématique du *distacco dei lavoratori/détachement* des travailleurs pose problème : *istituto* (l. 3), dans le sens d'*istituto giuridico*, et *normativa* (l. 13). En droit italien, le syntagme *istituto giuridico*, qui est le plus souvent abrégé par *istituto*, renvoie d'une part à l'ensemble des principes et des normes qui règlementent un phénomène social, et d'autre part à ce dernier car il est régi par ces normes. En droit italien, nous retrouvons par exemple *l'istituto giuridico della famiglia* (famille), *del matrimonio* (mariage)... Si en français le terme « institution » existe, il renvoie à l'ensemble des règles concernant un même objet (ex. l'institution de la tutelle) et ce traduisant, qui est celui proposé par *DeepL*, n'est pas adéquat. D'autres traduisants comme « mécanisme » ou « cas d'espèce » pourraient également être évoqués, mais le premier est un terme purement procédural et le second serait trop restrictif. En fonction de notre contexte, il serait souhaitable d'utiliser plutôt le syntagme « situations différentes », voire « cas de figure ».
- 20 Pour ce qui est de *normativa*, qui renvoie à l'ensemble ordonné des normes qui règlent une matière juridique donnée, *DeepL* a choisi de le traduire par « discipline » (l. 12), un faux ami. En effet, si en italien le terme *disciplina* est un parasyonyme de *normativa* utilisé fréquemment, en français il s'agit d'un terme qui n'est jamais utilisé dans le langage juridique et auquel il faut préférer « dispositions ».
- 21 Aux lignes 4 et 5, *DeepL* a employé le même traduisant (« transfert ») pour deux termes (*trasferta* et *trasferimento*) qui renvoient à deux situations juridiques différentes en italien. La *trasferta* correspond à une mutation temporaire du lieu de la prestation de travail avec un retour certain au siège d'origine. La *trasferta* est réalisée pour répondre à des exigences transitoires et contingentes, qui ne sont pas prévisibles au moment de l'embauche (Greco, 2013 ; Dal Bon, 2018). Pour ce qui est du *trasferimento*, en revanche, il s'agit d'une modalité grâce à laquelle un employeur peut décider d'envoyer à

l'étranger ses travailleurs salariés. Au niveau de la législation, il n'existe pas de définition officielle de ce terme, mais la jurisprudence s'est prononcée au cours des années et a identifié le *trasferimento* comme une mutation définitive du lieu géographique de la prestation de travail auprès d'une unité de production autonome mais qui est dirigée par le même employeur. Seul s'il existe des raisons avérées d'ordre technique, organisationnel ou de production, il y a *trasferimento* (Greco, 2013 ; Dal Bon, 2018). Après une démarche juritraductologique (phase sémasiologique, phase de droit comparé, phase onomasiologique), les traduisants proposés ont été respectivement : « déplacement (professionnel) » (pour *trasferta*) et « mutation à l'étranger » (pour *trasferimento*).

- 22 À noter que *DeepL* ne montre pas de cohérence terminologique et il a proposé le terme « détachement » pour traduire le terme italien *trasferta* par la suite (l. 7).

IV.2 Extrait 2 (FR>IT) – Source : *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne*

	Texte source	Traduction proposée par www.DeepL.com/Translator (version gratuite) – août 2021
1	Article 54 (ex-article 48 TCE)	Articolo 54 (ex articolo 48 del TCE)
5	Les sociétés constituées en conformité de la législation d'un État membre et ayant leur siège statutaire, leur administration centrale ou leur principal établissement à l'intérieur de l'Union sont assimilées, pour l'application des dispositions du présent chapitre, aux personnes physiques	Le società costituita conformemente alla legislazione di uno Stato membro e aventi la sede sociale, l'amministrazione centrale o il centro di attività principale all'interno dell'Unione sono equiparate, ai fini del presente capo, alle persone fisiche
10	ressortissantes des États membres.	la cittadinanza degli Stati membri.
15	Par sociétés, on entend les sociétés de droit civil ou commercial, y compris les sociétés coopératives, et les autres personnes morales relevant du droit public ou privé, à l'exception des sociétés qui ne poursuivent pas de but lucratif.	Per società si intendono le società civili o commerciali, ivi comprese le società cooperative, e le altre persone giuridiche di diritto pubblico o privato, ad eccezione delle società che non hanno scopo di lucro.
	Source : <i>TFUE 2012/C 326/01</i>	

- 23 L'extrait n° 2 est tiré de la version consolidée du *Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) 2012/C 326/01* et la traduction proposée par *DeepL* coïncide avec la version italienne (traduction officielle réalisée par les services de traduction des instances européennes) du même Traité. Confronté à des textes issus des instances européennes, *DeepL* propose des traductions presque sans failles car sa base de données terminologique puise dans ces mêmes sources multilingues supranationales. Ainsi, le terme « ressortissant » (l. 10) aurait-il pu créer problème car en italien il est nécessaire de passer par une périphrase et les apprenants doivent veiller à ne pas confondre les termes *nazionalità* et *cittadinanza*. *Nazionalità* est un faux ami car en italien il renvoie au fait d'appartenir à une communauté de par son histoire, sa religion, sa tradition, sa culture et sa langue. *Cittadinanza*, au contraire, renvoie à la condition juridique du citoyen auquel l'État confère des droits politiques et civils, ainsi que des devoirs.

Néanmoins, DeepL propose la bonne traduction de « ressortissants » : *aventi la cittadinanza degli Stati membri* (l. 8-9).

- 24 L'expression « y compris » (l. 12) est également bien traduite par *ivi comprese* (l. 11), utilisant l'adverbe *ivi*, qui est souvent utilisé dans le langage juridique. En revanche, l'expression « à l'exception des » (l. 15) est traduite littéralement par *ad eccezione delle* (l. 13-14), alors qu'un juriste italoophone aurait plutôt utilisé *fatte salve*, expression plus adaptée au registre de la langue juridique.

IV.3 Extrait 3 (IT>FR) – Source : Decreto Legislativo 10 settembre 2003, n. 276

	Texte source	Traduction proposée par www.DeepL.com/Translator (version gratuite) – août 2021
1	Decreto Legislativo 10 settembre 2003, n. 276 «Attuazione delle deleghe in materia di occupazione e mercato del lavoro, di cui alla legge 14 febbraio 2003, n. 30» [...]	Décret législatif n° 276 du 10 septembre 2003 « Mise en œuvre des délégations sur l'emploi et le marché du travail, visées par la loi n° 30 du 14 février 2003 » [...]
5	Art. 30. <i>Distacco</i> 1. L' <i>ipotesi del distacco</i> si configura quando un datore di lavoro, per soddisfare un proprio interesse, [...]	Art. 30. Détachement des travailleurs 1. Il y a détachement lorsqu'un employeur, afin de satisfaire ses propres intérêts, [...]
10	2. In caso di distacco il datore di lavoro rimane responsabile del trattamento economico e normativo a favore del lavoratore. [...]	2. En cas de détachement, l'employeur reste responsable du traitement économique et réglementaire du travailleur. [...]
15	4. Resta ferma la disciplina prevista dall'articolo 8, comma 3 , del decreto-legge 20 maggio 1993, n. 148, convertito, con modificazioni, dalla legge 19 luglio 1993, n. 236 .	4. La discipline prévue par l'article 8, paragraphe 3 , du décret-loi n° 148 du 20 mai 1993, converti, avec des modifications, en loi n° 236 du 19 juillet 1993 , reste inchangée.

- 25 En Italie, le *decreto legislativo* (l. 1) est un acte législatif ayant force de loi, adopté pour des matières complexes ou spécifiques par le gouvernement, à la suite d'une *legge delega* (loi de délégation) du parlement. En cas de nécessité et d'urgence, le gouvernement italien a également le pouvoir d'édicter des actes ayant force de loi, nommés *decreti-legge* (le plus souvent orthographié *decreti legge*) (l. 15-16). Si dans les textes européens, les traduisants utilisés sont « décret législatif » (l. 1) et « décret-loi » (ou « décret loi ») (l. 14), le droit français ne prévoit pas le « décret législatif ». Concernant le « décret-loi », sous la III^e et IV^e République, il s'agissait d'un acte du gouvernement, variante de la procédure législative déléguée et permise par une loi d'habilitation votée par le parlement. Grâce aux observations fournies lors de la phase d'analyse sémiologique et de droit comparé, il serait plutôt souhaitable de traduire *decreto legislativo* et *decreto legge* par « ordonnance ratifiée » (*Légiférer par ordonnances : une procédure courante et démocratique*, 2017), et de compléter, par exemple, « en cas d'urgence et nécessité » pour distinguer le *decreto legge* si les deux syntagmes apparaissent dans le même texte. Toutefois, les traduisants « décret législatif » (ou « décret législatif italien ») et « décret-loi » (ou « décret-loi italien ») proposés dans les textes supranationaux sont utilisés et acceptés, y compris par les traducteurs juridiques francophones que nous

avons pu consulter. Dans une démarche pédagogique, il est indispensable d'informer les étudiants de l'existence des deux traduisants considérés, dans certains cas, comme « officiels », mais il faudra les alerter sur le fait que l'utilisation de l'un plutôt que de l'autre devra être motivée par la catégorie du texte (européen ou non européen), ainsi que par la nature du destinataire de la traduction (juriste qui connaît ou, au contraire, qui ne connaît pas le droit italien). Et ceci rappelant qu'au niveau européen, les traductions sont « déterritorialisées » (Monjeun-Decaudin, 2022, pp. 188-189), ce qui « amène à la production d'une terminologie juridique européenne, distante de la terminologie juridique du droit interne de chaque État » (Monjeun-Decaudin, 2022, p. 189).

- 26 Pour ce qui est de l'*intestazione*/titre du *decreto legislativo*, la traduction d'*attuazione delle deleghe* (l. 2) par « mise en œuvre des délégations » (l. 2) est une traduction mot à mot qui ne prend pas en compte la collocation conceptuelle (Dechamps, 2013 ; Heid, 1994 ; Monjeun-Decaudin, 2012) italienne. Une meilleure traduction de cette structure semi-figée qui est un piège pour le traducteur serait « Application des pouvoirs délégués ».
- 27 Le terme *Distacco* (l. 6) a été traduit par « Détachement des travailleurs » (l. 5), même si dans les textes juridiques nationaux français il est également possible de trouver l'expression « Travail détaché », voire « Salarié détaché ». À noter que lors d'un second essai traductif (octobre 2021), nous avons soumis le même texte à DeepL et la traduction de *Distacco* avait été modifiée par le terme surprenant d'« Affichage » !
- 28 Dans le langage juridique qui témoigne d'un niveau de langue plus élevé notamment parce qu'il fait référence à des états de langue antérieurs, la forme verbale *rimane* (l. 11) aurait été traduite par « demeure » plutôt que par « reste » (l. 10).
- 29 Comme nous l'avons évoqué dans le commentaire de l'extrait n° 1, la traduction de *disciplina* (l. 14) par « discipline » (l. 13) est à proscrire et l'apprenant devra la corriger avec « dispositions ». Étonnamment, DeepL a traduit *comma* (l. 15) par « paragraphe » (l. 14), alors que le traduisant français existe : « alinéa ». « Paragraphe » serait rendu en italien par *paragrafo*, mais ce terme réfère à une subdivision des textes européens, alors qu'il est peu fréquent de le trouver dans les textes nationaux.
- 30 Si DeepL ne prend parfois pas en compte les collocations conceptuelles (Tutin et Grossmann, 2022 ; Biel et al., 2019) ou propose des traductions erronées, il est intéressant de noter qu'il a transposé la structure syntaxique communément utilisée pour citer des lois (*Legge 19 luglio 1993, n° 236, l. 17-18*) en l'adaptant à la structure française : « loi n° 236 du 19 juillet 1993 » (l. 16-17). Cette solution est néanmoins discutable car certains auteurs et traducteurs préfèrent garder la structure d'origine, tout en la traduisant, afin de marquer le fait qu'il s'agit d'un texte de loi italien plutôt que français.

IV.4 Extrait 4 (FR>IT) – Source : *Ameli.fr*

	Texte source	Traduction proposée par www.DeepL.com/Translator (version gratuite) – août 2021
1	Vous êtes détaché si votre employeur, établi sur le territoire d'un État membre de l'UE/EEE, en Suisse ou dans un pays ayant signé une convention de sécurité sociale avec la France, vous envoie effectuer un travail pour son compte en France pour une durée limitée. [...]	Sei distaccato se il tuo datore di lavoro, stabilito sul territorio di uno Stato membro dell'UE/SEE, in Svizzera o in un paese che ha firmato un accordo di sicurezza sociale con la Francia, ti manda a lavorare per lui in Francia per un periodo limitato.
5	L' Assurance Maladie française peut toutefois prendre en charge vos frais médicaux en France si vous en faites la demande. Elle n'intervient pas sur les accidents et arrêts de travail .	[...] Tuttavia, il sistema di assicurazione sanitaria francese può coprire le vostre spese mediche in Francia se lo richiedete. Non copre gli incidenti e le interruzioni del lavoro .
10	Source : https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/travailleur-detachement-france	

- 31 Si le site de l'Assurance Maladie française vouvoie ses usagers (« Vous êtes détaché », l. 1), *DeepL* choisi le tutoiement (*Sei distaccato*, l. 1). Bien qu'en italien la forme de politesse (troisième personne du singulier du féminin) existe, pour ce qui est des sites internet, parfois y compris officiels, le tutoiement pour s'adresser à un seul usager est la forme la plus souvent choisie par les rédacteurs italiens de contenus. La forme à la première personne du pluriel pour s'adresser à une pluralité d'usagers peut être également employée. *DeepL* a certainement été « entraîné » sur ces types de textes (sites internet), il a donc été confronté au tutoiement de l'utilisateur et il le propose comme traduction de la forme de politesse française.
- 32 Dans cet extrait, la traduction vers l'italien de trois syntagmes techniques pose problème : à savoir *sicurezza sociale* (l. 5), *sistema di assicurazione sanitaria* (l. 9-10) et *gli incidenti e le interruzione del lavoro* (l. 12-13).
- 33 Le syntagme *sicurezza sociale* est un calque de *sécurité sociale* qui ne renvoie à aucun concept italien. La bonne traduction est *previdenza sociale*. Pour ce qui est de *sistema di assicurazione sanitaria*, cette expression peut être employée s'il s'agit d'une référence à un système d'assurance sanitaire privée souscrite pour intégrer les couvertures prévues par le *Sistema sanitario nazionale (SSN)*, syntagme qui pourrait traduire « Assurance Maladie ». Enfin, *DeepL* n'a à nouveau pas pris en compte les collocations (Kübler, N. et al., 2022.) et il a traduit « accidents et arrêts de travail », en considérant les trois termes (« accidents », « arrêts » et « travail ») séparément. Dans le cadre du travail, les accidents et les arrêts doivent être traduits par *infortuni* et *congedi (per malattia)*.

Considérations finales et perspectives

- 34 Au lieu d'interdire et de pénaliser l'usage de *DeepL*, lors de cette expérimentation, nous avons essayé d'entraîner les étudiants à un usage responsable, critique voire éthique⁹ (Barysevich et Costaris, 2021, p. 7) de l'outil, sans le dissocier de l'approche juritraductologique dans la phase de validation humaine. Lors d'une traduction si spécialisée et si ancrée dans la langue et le droit que celle de la traduction juridique, les étudiants doivent être en mesure de s'autoréguler et d'analyser de manière critique les résultats qu'ils produisent (Fountain et Fountain, 2009). De plus, ils doivent apprendre à développer une nouvelle compétence, nommée *MT literacy*, concept avancé par Bowker et Buitrago-Ciro en 2019 qui consiste en : « la capacité des utilisateurs à comprendre comment les systèmes de TA fonctionnent et peuvent être utilisés, à évaluer la facilité d'utilisation de la TA dans un texte et à modifier les résultats de la TA »¹⁰ (Bowker et Buitrago-Ciro, 2019, p. 88).
- 35 L'expérience pédagogique que nous avons présentée porte sur un échantillon réduit ; cependant, nous avons pour objectif de la réitérer, en proposant également d'autres thématiques, tout en prenant en compte les nouveaux rôles aussi bien de l'enseignant que des apprenants lorsque nous utilisons, entre autres, des outils de TAN, dont il est désormais difficile de se passer. Comme le soulignent Araújo et Hannachi (2022, § 43) :
- l'enseignant assume un rôle de médiateur/facilitateur d'apprentissage, en cherchant à développer chez les élèves des compétences en littératie technologique (une plus grande maîtrise des outils technologiques au service de l'apprentissage), des compétences personnelles et sociales (favorisant la pensée critique et le travail collaboratif en personne ou en ligne) ainsi que des compétences en communication (écrite, orale et multimodale) des connaissances.
- 36 Nous ajoutons que, dans notre contexte d'enseignement/apprentissage, le rôle de l'enseignant est aussi celui de sensibiliser des juristes linguistes à la démarche juritraductologique, sans laquelle le produit de leur traduction serait faussé. Les étudiants juristes linguistes deviennent aussi « pleinement actifs [...] développ[ant] des compétences utiles au XXI^e siècle » (Araújo et Hannachi, 2022, § 43.).

BIBLIOGRAPHIE

- Araújo, S. et Hannachi, R. (2022). Démarche d'initiation aux pédagogies actives en langues : développement de la littératie numérique dans un environnement virtuel collaboratif. *Recherche et pratiques pédagogiques en langues de spécialité*, 41(2). <https://doi.org/10.4000/apliut.10024>
- Auverana, I. (2003). Jurilinguiste, terminologie-juriste et terminologie juridique : un problème terminologique ? *Chroniques de langue*, 36(3).
- Barysevich, A. et Costaris, C. (2021). Traducteurs automatiques neuronaux comme outil didactique/pédagogique : DeepL dans l'apprentissage du français langue seconde. *Nouvelle Revue Synergies Canada*, 14, 1-16.

- Biel, Ł., Koźbiał, D. et Wasilewska, K. (2019). The formulaicity of translations across EU institutional genres: A corpus-driven analysis of lexical bundles in translated and non-translated language. *Translation Spaces*, 8(1), 67-92.
- Bocquet, C. (2008). *La traduction juridique : fondement et méthode*. De Boeck.
- Bowker, L. et Buitrago-Cirio, J. (2019). *Machine Translation and Global Research: Towards Improved Machine Translation Literacy in the Scholarly Community*. Emerald Publishing.
- Cursus franco-italien* (2022, 22 février). Faculté de droit et de sciences politiques. <https://droit.univ-nantes.fr/linternational/etudier-a-letranger/cursus-franco-italien>
- Costaris, C. (2020). *Les traducteurs automatiques neuronaux comme outil pédagogique : DeepL dans l'apprentissage de FLS/FLE* [Mémoire de master en Études Françaises inédit, non publié]. Université de Guelph.
- Coldewey, D. et Lardinois, F. (2017). DeepL schools other online translators with clever machine learning. *TechCrunch*. <https://techcrunch.com/2017/08/29/deepl-schools-other-online-translators-with-clever-machine-learning/>
- Cornu, G. (1990). *Linguistique juridique*. Montchrestien.
- Dal Bon, M. (2018). Trasferta, trasferimento e distacco dei dipendenti: un'opportunità per le aziende. *IPSOA*. <https://www.ipsoa.it/documents/lavoro-e-previdenza/amministrazione-del-personale/quotidiano/2018/10/23/trasferta-trasferimento-distacco-dipendenti-opportunita-aziende>
- Dechamps, C. (2013). Traduction juridique et étude des collocations : quelles perspectives ? *Parallèles*, 25, 5-18.
- DeepL Write. DeepL. www.deepl.com/write
- Fountain, A. et Fountain, C. (2009). A new look at translation: Teaching tools for language and literature. *Empowerment through collaboration: Dimension 2009*, 1-15.
- Gledhill, C. et Zimina, M. (2019). The impact of machine translation on a masters course in web translation: From disrupted practice to a qualitative translation/revision workflow. *Proceedings of Translation and the Computer* 41, 60-73.
- Greco, A. (2013). Variazione del luogo di lavoro: trasferimento, trasferta e distacco. *La Legge per tutti - Informazione e consulenza legale*. https://www.laleggepertutti.it/36937_variazione-del-luogo-di-lavoro-trasferimento-trasferta-e-distacco
- Hadi, M. A. (2002). La traductologie et le problème des équivalences des notions juridiques en droit des pays arabes. *ILCEA*, 3, 71-78. <https://doi.org/10.4000/ilcea.816>
- Heid, U. (1994). On the way words work together. Topics in lexical combinatorics. Dans W. Martin et al (dir.), *Euralex 94 Proceedings*. Vrije Universiteit, pp. 226-257.
- Heiss, C. et Soffritti, M. (2018). DeepL Traduttore e didattica della traduzione dall'italiano al tedesco – Alcune valutazioni preliminari. In L. Anderson, L. Gavioli, and F. Zanettin (Eds.), *inTRAlinea Special Issue: Translation And Interpreting for Language Learners (TAIL)*. <https://www.intralinea.org/specials/article/2294>
- Informations presse. DeepL. www.deepl.com/press.html
- Kübler, N. (2002, 14-15 novembre). Teaching commercial MT to translators: Bridging the gap between human and machine. *Proceedings of the 6th EAMT Workshop: Teaching Machine Translation*

- [communication orale], European Association for Machine Translation, Manchester. <https://aclanthology.org/volumes/2002.eamt-1/>
- Kübler, N., Mestivier, A. et Pecman, M. (2022). Using comparable corpora for translating and post-editing complex noun phrases in specialised texts: Insights from English-to-French in specialised translation. Dans S. Granger et M-A. Lefer (dir.), *Extending the scope of corpus-based translation studies*. Bloomsbury Publishing, pp. 237-266.
- Légiférer par ordonnances : une procédure courante et démocratique*. Gouvernement (2017). <https://www.gouvernement.fr/legiferer-par-ordonnances-une-procedure-courante-et-democratique>
- Loock, R. (2022, 18 mars). *La traduction automatique : possibilités, enjeux, et limites*. [communication orale, en ligne]. Journée d'études Aspects pratiques de la transmission en traduction, Université de Lille, France. <https://stl.univ-lille.fr/agenda/agenda/aspects-pratiques-de-la-transmission-en-traduction/>
- Monjean-Decaudin, S. (2012). La traduction du droit dans la procédure judiciaire. *Les Cahiers de la Justice*, 2, 127-140. <https://doi.org/10.3917/cdlj.1202.0127>
- Monjean-Decaudin, S. (2019). De la jurilinguistique à la juritraductologie. Comparaison des approches canadienne et européenne. Dans Y. Emerich, A., S. Hulin et S. Lamalle (dir.), *Coder-décoder : linguistique et concepts juridiques*. Éditions Yvon Blais.
- Monjean-Decaudin, S. (2022). *Traité de juritraductologie – Épistémologie et méthodologie de la traduction juridique*. Presses Universitaire du Septentrion.
- Mori, L. (2020). Dall'armonizzazione all'ibridazione nei testi legislativi: Evidenze linguistiche e manifestazioni interculturali nell'italiano tradotto. *Entreculturas*, 10, 377-392. <https://www.revistas.uma.es/index.php/revtracom/issue/view/673/421>
- Mori, L. et Szmrecsanyi, B. (2021). Mapping Eurolect – An aggregate perspective on similarities between legislative varieties. *Languages in contrast*, 21(2), 186-216.
- Pelage, J. (2000). La traductologie face au droit. Dans Hadi, M. A. (dir.), *La traduction juridique : histoire, théorie(s) et pratique* [en ligne]. Université de Genève. <http://www.tradulex.com/Actes2000/pelage.pdf>
- Pelage, J. (2001). *Éléments de traductologie juridique. Application aux langues romanes*. Launay.
- Poibeau, T. (2017). *Machine Translation*. The MIT Essential Knowledge Series.
- Rodríguez Vázquez de Aldana, E, Torres del Rey, J., De Sterck, G. M., Zimmerman González, P. et Roiss Fröstl, S. (2018). Hacia un uso didáctico del traductor automático DeepL. *GEDOS: Gestión del Repositorio Documental de la Universidad de Salamanca* <http://hdl.handle.net/10366/139998>
- Saber, A. (2020). Éditorial – Une catastrophe fondatrice ? Cours LANSAD à distance aux temps de l'épidémie, *ASp*, 78, 1-6.
- Schmidhofer, A. et Mair, N. (2018). Machine translation in translator education. *CLINARevista Interdisciplinaria de Traducción Interpretación Y Comunicación Intercultural*, 4(2), 163-180. <https://doi.org/10.14201/clina201842163180>
- Tutin, A. et Grossmann, F. (2022). Collocations régulières et irrégulières : esquisse de typologie du phénomène collocatif. *Revue française de linguistique appliquée*, 7, 7-26. <https://www.cairn.info/revue-francaise-de-linguistique-appliquee-2002-1-page-7.htm>
- Yildiz, S. S. (2022). *Traduction automatique dans le domaine juridique – Comparaison de DeepL et eTranslation de la Commission européenne* [Mémoire de maîtrise universitaire en traduction et technologies, non publié, Université de Genève].

NOTES

1. <https://droit.univ-nantes.fr/formation/masters/master-juriste-trilingue>
2. Iliana Auverana (2003, p. 31) rappelle que la fonction de « jurilinguiste » et le terme « jurilinguistique » sont nés au Canada dans les années 1970, mais en Europe ce sont les termes « juriste linguiste » et « linguistique juridique » qui ont été retenus. Toutefois, selon Gérard Cornu, la notion de « linguistique juridique » est plus vaste car elle « englobe non seulement l'étude linguistique du langage du droit, mais celle du droit du langage » (Cornu, 1990, p. 17).
3. Double diplomation permettant d'obtenir le diplôme de master 2 juriste trilingue délivré par la faculté de droit et des sciences politiques de Nantes Université et le diplôme de *Laurea magistrale in Giurisprudenza* (master 2 en droit) délivré par l'Università degli Studi dell'Insubria (site de Côme) en Italie (cursus franco-italien).
4. D'après Gérard Cornu (1990, p. 17), la linguistique juridique « englobe non seulement l'étude linguistique du langage du droit, mais celle du droit du langage ».
5. Le *distacco*/détachement signifie qu'un employeur établi sur le territoire d'un État (État d'envoi), où il exerce normalement son activité, transfère temporairement un salarié pour travailler pour son compte sur le territoire d'un autre État (État d'emploi), membre de l'UE ou pays tiers de l'UE. Le *distacco*/détachement peut également être national. Durant sa mission, le *lavoratore distaccato*/travailleur détaché conserve un lien contractuel avec son employeur d'origine.
6. Ces trois statuts de travailleurs salariés détachés existent-ils en Italie ? Est-ce qu'ils correspondent (complètement, partiellement) ou ne correspondent pas aux statuts français ? [*Trasferimento, Trasferta, Distacco + Lavoratore espatriato*]
7. À ce propos et dans le cadre d'un autre travail de recherche, il serait intéressant d'analyser les variations diachroniques des traductions proposées par DeepL.
8. l. = ligne.
9. Dans un autre travail de recherche, il sera intéressant de développer davantage l'usage éthique de l'outil DeepL pour la traduction de textes juridiques.
10. Notre proposition de traduction pour : « *users' capacity to understand how MT systems work and can be used, to evaluate the MT-friendliness of a text, and to modify MT output* ».

RÉSUMÉS

Les impacts de la pandémie de Covid-19 sur les pratiques pédagogiques et les sessions d'examens dans l'enseignement supérieur en France ont été divers et profonds (Saber, 2020). Dans notre faculté, les enseignants ont longuement échangé sur cet impact au niveau des évaluations des examens de traduction écrite et certains d'entre eux ont proposé, comme sujet d'examen, des extraits de textes traduits à l'aide de traducteurs en ligne, demandant aux étudiants d'apporter des corrections ou des commentaires sur le texte en question. C'est à la suite de ces échanges et de ces essais, que nous avons décidé d'intégrer la traduction automatique (TA) et, plus précisément, l'utilisation du site *DeepL Translator* dans notre cours de traduction juridique, destiné à des étudiants francophones et italophones, juristes linguistes. Dans cet article, nous nous proposons de montrer si et comment *DeepL Translator* peut être utilisé en tant qu'outil pour la traduction juridique, à condition qu'il soit accompagné par une réflexion juritraductologique (Monjean-Decaudin, 2022).

The impact of the Covid-19 pandemic on teaching practices and exam sessions in higher education in France was both varied and profound (Saber, 2020). In our faculty, teachers discussed this impact at length with regard to the assessment of written translation exams, and some of them proposed online translated text extracts as exam subjects, asking students to make corrections or comments on the text under study. It was as a result of these exchanges and trials that we decided to incorporate machine translation (MT) and, more specifically, the use of the *DeepL Translator* into our legal translation course, addressed to French and Italian speaking lawyer-linguist students. In this article, we aim to show whether and how *DeepL Translator* can be used as a tool for legal translation, provided it is accompanied by a juritraductological approach (Monjean-Decaudin, 2022).

INDEX

Mots-clés : DeepL, juritraductologie, traduction automatique, traduction juridique, validation humaine

Keywords : DeepL, human validation, juritraductology, legal translation, machine translation

AUTEUR

ENRICA BRACCHI

Enrica Bracchi est maîtresse de conférences en études italiennes à Nantes Université (filiale LEA), où elle enseigne la langue de spécialité/langue juridique et la traduction pragmatique. Elle est membre du CRINI, membre associée de l'IRDP et coresponsable de la licence « droit-LEA ». Ses travaux de recherche sont orientés autour d'un axe pluridisciplinaire (langue-droit-civilisation). Elle s'intéresse à l'enseignement-apprentissage des langues-cultures sur des objectifs spécifiques, d'une part, et de la langue et de la traduction juridiques à des juristes-linguistes, d'autre part, via la mise en place de nouveaux dispositifs.

enrica.bracchi[at]univ-nantes.fr